

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : Chute mortelle à vélo à la Route du Signal le 1er août 2021
Initiante: Angélique CHATTON

Il y a une année, une cycliste a perdu la vie Route du Signal après avoir heurté la glissière dite de « sécurité », comme l'indique cet article du 24 heures, daté du 1er août 2021¹.

À l'origine, les barrières de sécurité routière ont été conçues pour les véhicules à quatre roues mais s'avèrent dangereuses pour les utilisateurs de deux-roues à cause notamment des espaces entre la barrière et la route. Cette dangerosité est reconnue et de nombreuses associations / fédérations de deux roues, telles que la FEMA (Federation of European Motorcyclists association) demande des aménagements pour prévenir le risque d'aggravation des accidents.

Ainsi, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-ce que la Municipalité a obtenu des explications du Ministère public quant aux circonstances exactes de l'accident susmentionné ? Quelles sont-elles ?
2. Est-ce que la glissière métallique a joué un rôle « d'aggravateur » vis-à-vis des conséquences de la chute ?
3. Est-ce que la Municipalité prévoit d'entreprendre des mesures pour sécuriser le virage en question ?
4. Plus généralement, est-ce que la Municipalité prévoit d'identifier les zones présentant des risques importants d'aggravation de chute pour les deux roues (barrières métalliques et dispositifs en bord de route tels que barrières en béton, bordures, poteaux, murs etc.) ailleurs à Lausanne afin d'entreprendre des mesures de sécurisation ?

Lausanne, 21.10.2022

Angélique CHATTON



¹ <https://www.24heures.ch/une-cycliste-meurt-en-descendant-la-route-du-signal-760476033142>